

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 MARS 2019

Compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, **jeudi 21 mars 2019** à 20h30, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Florence COLOMB	Suzanne LACOTE
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT) : 32 votants.

Valérie MACHON a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite soumises à l'approbation du conseil municipal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 7 février 2019, les décisions municipales qui ont été prises concernent notamment l'approbation :

- d'un contrat d'assurance "dommages-ouvrage" pour la construction d'un local pour la Pétanque du Vieux Beaulieu ;
- d'une modification de durée du marché passé pour l'analyse et l'optimisation fiscale des ressources de la collectivité ;
- d'un contrat de location d'un radar pédagogique ;
- d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour le feu d'artifice du 13 juillet 2019.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions à l'unanimité.

1.2 Adhésion à l'association des petites villes de France

Rapporteur : Monsieur le Maire.

L'Association des petites villes de France (APVF), dont le siège social est à Paris, fédère les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires, en relayant les revendications des petites villes auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local. L'APVF est un réseau pluraliste et convivial permettant le partage d'expériences. Elle représente une source d'informations claires, précises et rapides pour les élus. Elle propose également une offre de formations calquées sur les besoins des petites villes et organise des journées d'études en fonction de l'actualité législative.

Considérant l'intérêt pour la commune de rejoindre cette association, le conseil municipal approuve à l'unanimité son adhésion à l'APVF à compter de l'année 2019.

2. FINANCES

2.1 Vote du budget primitif de 2019

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le budget primitif de 2019 concerne le budget général et le budget annexe des Rives du Combray.

1. Budget général

La section de **fonctionnement** s'équilibre à 12 368 655 €.

En dépenses, on trouve les charges de personnel (43,09 %), les charges à caractère général (22,01 %), l'autofinancement (19,78 %), les autres charges de gestion (7,95 %), une opération d'ordre de transfert entre sections (4,91 %), les charges financières (1,36 %) et les dépenses imprévues (0,89 %).

En recettes, les impôts et reversement de fiscalité représentent 70,10 %, les subventions, dotations et participations 10,03 %, les travaux en régie 8,49 %, l'excédent 2018 5,23 %, les produits domaniaux et des services 3,40 % et les recettes diverses 2,76 %.

En ce qui concerne la section d'*investissement*, elle est équilibrée à 6 983 382 € avec les reports 2018.

En *dépenses* (qui s'élèvent à 4 644 946 €), on trouve les travaux de voirie et environnement (26,56 %), le déficit 2018 (22,36 %), les bâtiments (17,38 %), les mouvements financiers (15,92 %), l'aménagement urbain et les études (7,08 %), les réserves foncières (6,07 %) et le matériel, mobilier et véhicules (4,63 %).

En *recettes* (qui s'élèvent à 3 929 072 €), le virement à la section de fonctionnement représente 36,92 %, l'affectation du résultat 32,51 %, l'emprunt 12,07 %, la dotation aux amortissements (opération d'ordre) 9,17 %, le FCTVA et la TLE 5,07 % et les subventions, fonds divers et cessions 4,27 %.

Les principales opérations prévues en investissement concernent notamment :

- des travaux dans les bâtiments (écoles dont l'accessibilité des WC de Beaucueil, la noue de la salle du Grand Marais, le local Pétanque du Vieux Beaulieu, l'alarme et l'éclairage du château de Beaulieu...)
- la route de l'Aéroport
- l'éclairage public,
- le curage de l'étang du Combray
- l'aménagement urbain et le PLU
- l'achat de matériel, mobilier et véhicules...

2. Budget annexe des Rives du Combray

Ce budget regroupe les opérations d'aménagement de ce quartier.

La section de fonctionnement est équilibrée à 126 € et la section d'investissement à 67 924 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de 2019 (budget général et budget annexe des Rives du Combray).

2.2 – Taux d'imposition 2019

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Il est rappelé que ces taux n'ont pas évolué depuis l'année 1998. Les orientations budgétaires discutées lors de la séance du 7 février 2019, sont en faveur du maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019, dans les conditions suivantes :

- taxe d'habitation : 11,41 %
- foncier bâti : 27,84 %
- foncier non bâti : 67,26 %.

2.3 – Subventions aux associations pour l'année 2019

Rapporteurs : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse et Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'octroi des subventions à allouer aux associations pour l'année 2019, à l'exception des subventions attribuées aux associations Notre Abri et Boutique Santé du Roannais (Blandine LATHUILIERE (excusée ayant donné pouvoir) s'est abstenue, étant membre de ces associations).

Les subventions sont réparties en trois catégories :

- subventions octroyées en application d'une convention passée avec la commune (centre social de Riorges, Centre Roannais de Vacances, Ligue de l'Enseignement), représentant au total 284 600 € ;
- subventions annuelles de fonctionnement, pour un montant total de 148 074 € ;
- subventions exceptionnelles allouées pour contribuer à la réalisation d'un projet ou d'une manifestation particulière programmés en 2019, représentant au total 8 762 €.

2.4 – Garantie d'emprunt

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Cité Nouvelle a procédé fin juin 2018, à l'acquisition du patrimoine ligérien détenu par Néolia. Pour cela, elle doit souscrire un emprunt pour lequel elle sollicite la garantie des communes. Le conseil municipal accorde à l'unanimité la garantie partielle de la commune, à hauteur de 1,17 %, pourcentage correspondant au nombre de logements Cité Nouvelle présents sur Riorges.

2.5 – Indemnité de responsabilité à un régisseur

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Une régie de recettes destinée à percevoir les produits des droits d'entrée aux spectacles a été créée le 31 mai 2000. Par souci d'amélioration du service rendu et de rationalisation de la gestion, la commune a fait le choix de créer une nouvelle régie d'avances et de recettes pour les spectacles.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité au régisseur titulaire et, le cas échéant, au mandataire suppléant, une indemnité de responsabilité.

2.6 – Cession d'actions SEDL

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La commune est actionnaire de la SEDL. Le développement de cette dernière sur de nouvelles activités intègre notamment une nouvelle composition de son capital social, plus conforme aux récents textes et à ce titre, centrée sur les intercommunalités.

Dans ces conditions, il est proposé que les communes actionnaires à niveau symbolique de la SEDL cèdent leurs actions afin de faciliter les opérations en vue d'aboutir à un capital public dans lequel l'actionnaire de référence historique, le Département, serait accompagné des intercommunalités représentant les territoires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à la cession de l'intégralité de ses actions à Roannais Agglomération.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Information du conseil municipal en matière de DIA

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie et au développement durable.

En application de la réglementation, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 07 février dernier et entre le 21 janvier et le 28 février 2019, 19 DIA ont été déposées et 28 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une prochaine information sera effectuée lors de la séance du 23 mai 2019.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ces informations.

3.2 ZAC du Pontet 2010 - Acquisition d'une parcelle de terrain

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie et au développement durable.

Dans le cadre de la ZAC du Pontet 2010, il est convenu que la commune récupère dans son patrimoine l'ensemble des terrains d'assiette des espaces publics (voirie, espaces verts).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition amiable à OPHEOR d'une parcelle de terrain correspondant à une partie de voirie, pour une superficie de 19 m².

3.3 Echange de terrains plaine de la Rivoire

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre de l'aménagement paysager du secteur de la plaine de la Rivoire, la commune souhaite rendre accessible le site par un accès piéton reliant la rue Nicole Girard-Mangin à la plaine de la Rivoire. Il en résulte un échange de terrains avec un propriétaire riverain.

Un accord amiable étant intervenu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet échange.

3.4-3.5 Secteur de Nobile

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie et au développement durable.

Dans la continuité des indications du Plan Local d'Urbanisme et en particulier la poursuite de la réalisation de ses emplacements réservés, la commune souhaite achever les acquisitions du secteur de Nobile au droit de deux fermes.

Par délibération du 7 février 2019, un échange de terrains a été approuvé avec deux familles de propriétaires. Toutefois, l'opération ne peut se réaliser dans les conditions indiquées. Il convient en effet de prendre deux délibérations distinctes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération du 7 février 2019 et approuve d'une part l'acquisition de parcelles appartenant à la première famille et d'autre part la vente de parcelles à l'autre famille.

3.6 Vente d'une parcelle de terrain rue Sonia Delaunay

Rapporteur : André CHAUVET, conseiller municipal.

Dans le cadre de la ZAC du Pontet 2010, la commune de Riorges a inscrit un emplacement réservé dédié aux modes doux reliant l'avenue Charles de Gaulle à la rue Sonia Delaunay. Elle est alors propriétaire d'une bande de terrain définissant une amorce au cheminement piétonnier depuis la rue Sonia Delaunay.

La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme, approuvée le 13 décembre 2018 a supprimé cet emplacement réservé. Par conséquent, la conservation dans le domaine privé par la commune de cette bande de terrain, d'une superficie de 156 m² n'est plus opportune et peut donc être vendue au propriétaire riverain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente amiable de la parcelle concernée.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Travaux sur voirie communale – Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Différents travaux sur le domaine public communal seront réalisés au cours de l'année. Afin de globaliser la gestion administrative et d'optimiser le suivi des travaux, il est souhaitable de regrouper ces opérations sur un marché unique.

Une procédure de consultation a été lancée en procédure adaptée. Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec la société retenue par la commission spéciale des marchés réunie le 11 mars 2019.

4.2 Travaux de signalisation horizontale – Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Différents travaux de marquage routier sur le domaine public communal sont réalisés au cours de l'année.

Une procédure de consultation a été lancée en procédure adaptée. Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec la société retenue par la commission spéciale des marchés réunie le 11 mars 2019.

4.3 Fauchage des accotements – Approbation du marché

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité.

Différents travaux d'entretien de terrains communaux et de fauchage des accotements de voirie sont réalisés au cours de l'année.

Une procédure adaptée a été lancée. Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec le groupement d'entreprises retenu par la commission spéciale des marchés réunie le 11 mars 2019.

4.4 Programme 2019 travaux d'éclairage public

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La commune adhère au syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire (SIEL), lequel assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour le compte de ses adhérents. Des travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques seront réalisés en 2019 en remplaçant des points lumineux équipés de sources énergivores. Sont concernées les voies suivantes : rue du Maréchal Foch, avenue Gallieni, parcs du Petit Prince et du Pontet, représentant un total de 93 luminaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme 2019 des travaux d'éclairage public.

4.5 Classement dans le domaine public de diverses parcelles

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué.

Dans le cadre de la bonne gestion du domaine privé de la commune de Riorges, des parcelles dédiées à la circulation en matière de voirie et chaussée (rue, allée, impasse, trottoir, etc.), dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public, nécessitent d'être classées dans le domaine public.

Suite aux projets des Rives du Combray III et IV, la commune a obtenu la rétrocession des emprises publiques. Dans un souci de bonne gestion du domaine public communal, la commune a fait procéder à un arpentage de ses emprises pour distinguer ce qui relevait du domaine public routier, des espaces verts et cheminements piétonniers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le classement des parcelles concernées, représentant une surface totale de 5 551 m².

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Chantiers éducatifs 2019

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La ville de Riorges organise depuis 2003, des chantiers éducatifs. L'objectif recherché est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux simples afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif et de leur permettre de faire l'apprentissage du travail. Les chantiers portent sur les activités suivantes :

- ✓ entretien du domaine communal ;
- ✓ aide à la mise en place de manifestations ;
- ✓ aide à l'animation en accueil de loisirs ;
- ✓ aide aux personnes âgées en service restauration.

La commune a l'intention d'organiser de nouveaux chantiers en 2019, sur les mêmes activités.

Des conventions seront passées avec le Département de la Loire et avec l'association Sésame pour promouvoir ensemble ce dispositif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'une part l'organisation des chantiers éducatifs pour 2019, sous réserve de l'obtention des financements sollicités et d'autre part les conventions à passer avec le Département de la Loire et l'association Sésame.

5.2 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Rapport 2018

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La commune de Riorges a perçu en 2018 de l'Etat une dotation de solidarité urbaine. Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées. La réglementation fait obligation aux bénéficiaires de la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) d'établir un rapport annuel retraçant l'utilisation des fonds tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport relatif à l'année 2018.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Dispositif Ziconord - Avenant

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Par délibération du 16 novembre 2017, le conseil municipal avait approuvé une convention pluripartite assurant la pérennisation du dispositif de soutien aux musiciens amateurs "Ziconord", piloté par le service culturel de la ville de Riorges depuis 2013, en partenariat avec les villes de Mably et de Roanne, le Département de la Loire et la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération. L'article 4 de cette convention prévoit de prendre un avenant annuel pour fixer les contributions de chacun des partenaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

6.2 Compétition inter-ligues de handball

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Du 3 au 5 avril 2019, la Fédération Française de Handball organise sur les sites de Roanne et de Riorges, le championnat de France inter-ligues de handball féminin. La compétition, qui réunira de jeunes athlètes venues de toute la France métropolitaine et d'Outre-mer, offrira un niveau déjà très intéressant de pratique sportive.

L'organisation matérielle de cette compétition a été déléguée à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Handball qui a préparé cet événement en lien avec le club Roanne-Riorges Handball et les villes de Riorges et Roanne. Une convention précisant les engagements et obligations de chacun des partenaires est proposée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Handball.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Compte tenu notamment de modifications statutaires, des avancements et des recrutements en cours, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification en conséquence du tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.



Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN